

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DFPE 168** : Rénovation extérieure de la crèche collective située 12, rue Georgette Agutte 18e et de son logement de fonction - convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et notamment son article 78-XXIII ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment son article 2-II ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'approbation de la passation, avec la RIVP, d'une convention destinée à transférer la maîtrise d'ouvrage de la rénovation extérieure de la crèche collective située 12 rue Georgette Agutte 18<sup>e</sup> et de son logement de fonction, ainsi que l'autorisation de signer ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 26 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : La passation, avec la RIVP, d'une convention destinée à transférer la maîtrise d'ouvrage de la rénovation extérieure de la crèche collective située 12 rue Georgette Agutte 18<sup>e</sup> et de son logement de fonction est approuvée. Les frais de maîtrise d'ouvrage sont fixés à 8 610 eurosTTC.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 23, article 2313, AP 4905, rubrique 64, mission 30 000.99.010 du budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2017 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**